



# Conférence internationale du Travail

109<sup>e</sup> session, Genève, 2021

Date: 4 mai 2021

## Discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (sécurité sociale) au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008

### ► Points proposés pour la discussion

À la lumière de l'analyse figurant dans le présent rapport <sup>1</sup>, et dans l'objectif de concrétiser le droit à la sécurité sociale et de parvenir à un accès universel à une protection sociale complète et durable, dans la droite ligne de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, la Commission de la Conférence pourrait envisager comme points de départ à sa discussion les points ci-après:

- **Parvenir à une protection sociale universelle**

Comment surmonter les obstacles liés à la persistance de l'informalité et aux transformations du monde du travail pour parvenir à une protection sociale universelle comme moyen de prévenir et de réduire la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et l'insécurité sociale? Comment les systèmes de protection sociale peuvent-ils être adaptés et coordonnés avec les politiques économiques, sociales et de l'emploi de manière à garantir une protection sociale complète et adéquate pour tous, en particulier pour les femmes, les migrants et les travailleurs quelle que soit leur forme de travail, même en temps de crise?

- **Renforcer les systèmes de protection sociale**

À quelles difficultés les États Membres se heurtent-ils pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes de protection sociale qui soient conformes aux normes de l'OIT et pour en assurer le contrôle? Comment les États Membres peuvent-ils avoir davantage d'impact à cet égard, notamment dans le cadre du dialogue social national et la coordination avec les politiques sociales, économiques et de l'emploi? Comment les États Membres peuvent-ils tirer pleinement parti de la protection

---

<sup>1</sup> Y compris le résultat de la discussion sur [l'Étude d'ensemble concernant la recommandation \(n° 202\) sur les socles de protection sociale, 2012](#), qui a eu lieu lors de la Conférence de 2019.

sociale pour surmonter la crise, faciliter des solutions globales visant à accompagner et à protéger les travailleurs et les employeurs dans leurs transitions familiales et professionnelles, notamment celles qui découlent du changement climatique, conformément aux Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, et faire en sorte de ne laisser personne de côté? Comment les États Membres peuvent-ils passer de mesures temporaires de réponse à la crise à des systèmes de protection sociale durables?

- **Garantir le financement adéquat et durable des systèmes de protection sociale**

Compte tenu des nombreuses difficultés de financement rencontrées dans les différents pays, en lien notamment avec l'évolution démographique, et plus récemment avec les conséquences financières importantes des mesures prises pour faire face à la pandémie, comment les États Membres peuvent-ils garantir la pérennité financière, économique et budgétaire de leurs systèmes de protection sociale?

Comment les États Membres peuvent-ils parvenir à une protection sociale complète et adéquate pour tous par une combinaison de mécanismes de financement contributifs et non contributifs? Comment les différents piliers du système de sécurité sociale contribuent-ils à la pérennité financière, budgétaire et économique, compte dûment tenu de la justice sociale et de l'équité? Comment les ressources financières et budgétaires nécessaires à la protection sociale peuvent-elles être garanties par un financement équilibré, entre impôts et cotisations, en tenant compte de la situation économique des États Membres et des catégories de personnes protégées?

Comment les États Membres peuvent-ils garantir une gouvernance transparente, responsable et rigoureuse et l'allocation adéquate de ressources en faveur de systèmes de protection sociale durables en se fondant sur le dialogue social et les principes énoncés par les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale à jour?

Quelles mesures les États Membres devraient-ils prendre pour remédier progressivement aux déficits de financement afin de garantir une couverture universelle et des prestations adéquates, y compris dans le contexte de crises systémiques telles que la pandémie de COVID-19?

- **Renforcer les moyens d'action de l'OIT pour parvenir à un accès universel à une protection sociale complète et durable**

Quelles initiatives et quelles mesures l'OIT devrait-elle prendre pour atteindre les objectifs susmentionnés? Comment l'OIT peut-elle concrétiser son approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain et réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 dans le domaine de la protection sociale?

Quelles autres mesures l'OIT devrait-elle prendre pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective des normes internationales relatives à la sécurité sociale les plus à jour et renforcer son appui aux mandants tripartites au niveau national?

Comment la communauté internationale peut-elle aider davantage les pays à faible revenu à élaborer et à instaurer des systèmes de protection sociale durables?

Comment l'OIT peut-elle renforcer son rôle de premier plan au sein du système multilatéral dans le domaine de la protection sociale, en vue d'assurer la cohérence des politiques avec les principes énoncés dans ses normes les plus à jour?

Lorsqu'elle débattrait de ces questions, la Commission de la Conférence voudrait sans doute fournir des orientations sur la façon dont l'Organisation et le Bureau peuvent répondre plus concrètement et efficacement aux besoins formulés par les mandants dans chacun de ces domaines.